

Mairie du Kremlin-Bicêtre  
**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ N° 2024-467**  
**Délégation de signature en l'absence du Maire à**  
**Madame Anissa AZZOUG - 2ème maire adjointe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-003 du 22 janvier 2024 portant élection de Madame Anissa AZZOUG en qualité de deuxième maire-adjointe,

Vu la délibération du conseil municipal n°2024-027 du 28 mars 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire, notamment son article 4,

Vu l'arrêté n° 2024-215 portant délégation de fonction à Madame Anissa AZZOUG, deuxième maire-adjointe chargée des questions relatives à la culture, à l'égalité et aux droits des femmes,

Considérant que le Maire, Monsieur Jean-François DELAGE, sera absent du 26 octobre au 3 novembre 2024 inclus,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame Anissa AZZOUG, deuxième maire-adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'égalité et aux droits des femmes, remplacera Monsieur le Maire **du 26 octobre au 3 novembre 2024 inclus**, selon les modalités définies aux articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2** : Madame AZZOUG, deuxième maire-adjointe chargée des questions relatives à la culture, à l'égalité et aux droits des femmes, exercera les attributions confiées au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, selon les modalités définies dans la délibération n°2024-027 susvisée.

**ARTICLE 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- A la Madame Préfète du Val-de-Marne,
- Au comptable de la commune,
- A l'intéressée.

Spécimen de signature :

Fait au Kremlin-Bicêtre le 3 octobre 2024

**Le Maire,**  
**Jean-François DELAGE**



**Délais et voies de recours** : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens »

» : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20241003-2024-467-AR  
Date de télétransmission : 25/10/2024  
Date de réception préfecture : 25/10/2024